

n°6 SENTIER DES MARES

Départ et stationnement : par la RD 12, traverser le lieu-dit Le Moulin du Beignon. Le parking se situe après le village.

- 1 Prendre le chemin sablé qui descend à côté des maisons. Avant le ruisseau, prendre à gauche, longer le puis tourner à droite et emprunter la passerelle. Continuer par le chemin principal jusqu'à rejoindre la RD 12.
- 2 Traverser la RD (prudence) puis continuer la route sur 400m afin de rejoindre le village Le Beignon. Dans le village prendre la 1^{ère} à droite et longez la route pendant 500 m.
- 3 Prendre à droite au chemin sablé, puis le 1^{er} chemin à gauche. Continuer sur 200 m puis tourner à droite pour trouver la mare n° 7. Faire demi-tour et reprendre le chemin à droite.
- 4 Au carrefour, continuer sur le chemin de gauche.
- 5 Tourner à droite à la patte d'oie pour être en lisière de forêt. Continuer par le chemin principal puis prendre le 1^{er} chemin à gauche.
- 6 Au croisement suivant, aller en face. Continuer sur 100m puis tourner à gauche pour trouver la mare n° 2. Faire demi-tour et reprendre le chemin à gauche. Continuer à nouveau sur 100m puis tourner à gauche pour trouver la mare n° 3. Faire demi-tour et reprendre le chemin à gauche.
- 7 Passer l'aire de pique-nique et continuer par le chemin sablé en face (attention vous traversez l'itinéraire Vendée vélo). La mare n° 4 est dans le virage.
- 8 À la fin du chemin de terre, passer la barrière. La mare n° 5 est à gauche de la barrière en bois. Poursuivre sur la voie sablée. Au croisement, continuer en face (attention vous traversez l'itinéraire Vendée vélo), puis à gauche au bout du chemin. Plus loin prendre à droite, pour rejoindre un chemin agricole.
- 9 À la fin du chemin agricole, tourner à droite vers la RD 12. La longer via le chemin à droite.
- 10 Traverser la RD 12 (prudence) et continuer par le chemin principal puis prendre le 1^{er} chemin à gauche.
- 11 Au carrefour suivant, continuer en face.
- 12 Au carrefour suivant, prendre le chemin à droite qui entre en forêt puis traverser le cours d'eau en passant sur la passerelle.
- 13 Après la passerelle, prendre à droite.
- 14 Au carrefour suivant, emprunter le chemin qui descend vers la mare n° 6. Continuer sur le chemin qui descend puis prendre à gauche le chemin sablé pour retourner au parking.



Téléchargez l'application
SIGNALER UN PROBLÈME
sentinelles.sportsdenature.fr

Pays
Achards
OFFICE DE TOURISME
Vendée

www.achards-tourisme.com

Photo : ©A. Tatin - Graphisme : Les Conteurs

N°6

SENTIER DES MARES

6,5 km • 1 h 30

Départ : Sainte-Flaive-des-Loups, Le Moulin du Beignon

GPS : 46.601364 • -1.554466

n°6

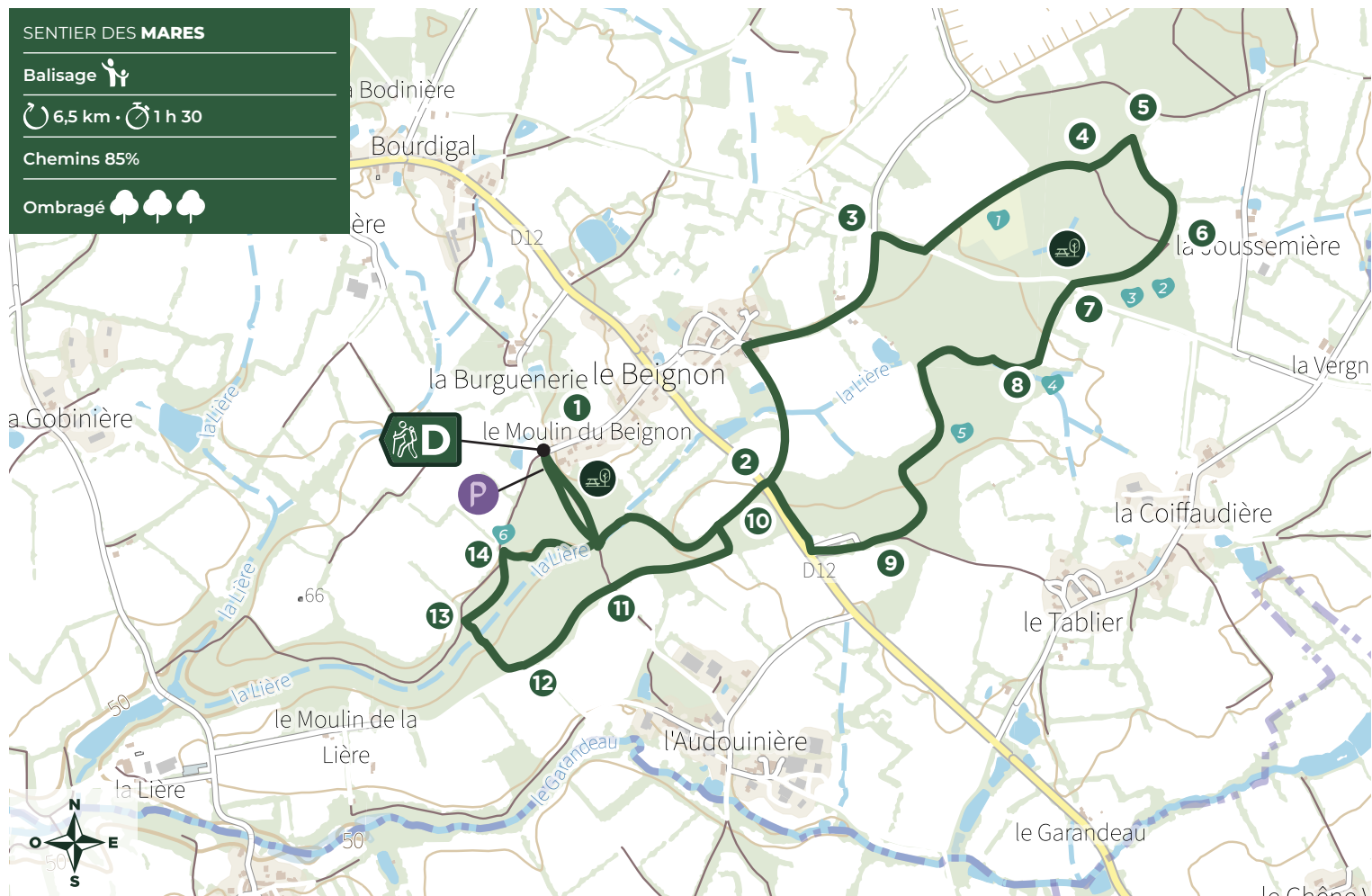
SENTIER DES MARES

Balilage 

 6,5 km •  1 h 30

Chemins 85%

Ombagé 



Départ



Pique-nique



Parking



Mare

 Route RD
 Route
 Chemin



Le balisage terrain prévaut toujours
sur les documents papier